



ESG 1000®

LA NORME INTERNATIONALE DE CERTIFICATION D'UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE EXTRA-FINANCIÈRE

ESG 1000®

GOUVERNANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES ENTREPRISES

La norme ESG 1000®, pour Economy, Sustainability, Governance – Index 1000, est la norme internationale de certification d'un système de gouvernance extra-financière (historiquement désigné par « système de management RSE »). La norme ESG 1000® définit les standards pouvant être utilisés par une entité, pour structurer et améliorer ses pratiques sociales, éthiques, environnementales, dans un objectif de développement durable.

La norme internationale ESG 1000® est une norme certifiable qui s'applique à toutes les entreprises et organisations, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité. La certification à la norme ESG 1000® a pour objectif de vérifier que le système de management favorise une large diffusion des bonnes pratiques en matière de gouvernance extra-financière.

La norme permet de mesurer la performance extra-financière d'une structure, d'évaluer la cohérence entre les objectifs déclarés et les comportements observés, et de mettre cette performance en perspective par rapport à la performance économique.

La norme est régulée et diffusée par l'IGSF.

OBJECTIFS DE LA NORME ESG 1000®

ESG 1000® s'appuie sur le principe de positionner l'entité dans une vision globale en tenant compte de ses objectifs en termes de gouvernance extra-financière. L'enjeu est d'impliquer pleinement l'entreprise dans une démarche intégrée, garantissant ainsi un engagement réel et effectif, plutôt que de l'inscrire dans des politiques diffuses ou limitées.

ESG 1000® propose une approche directe, claire et transparente. Son objectif est de normaliser, par secteur, les critères d'évaluation ESG afin d'harmoniser les recommandations et les réglementations internationales, tout en favorisant le niveling par le haut des pratiques, à grande échelle. Cette approche permet d'identifier plus facilement les acteurs pleinement engagés dans une logique et un principe ferme de développement durable.

La nature standardisée de l'approche de certification apporte une homogénéité des processus et une compréhension commune de toutes les parties prenantes d'une entité et véhicule ainsi, par le biais d'éléments tangibles, des garanties en matière de performance globale, pour aligner les performances économiques et les performances extra-financières.

LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges ESG 1000® a été élaboré dans le respect des normes en vigueur et sur la base des recommandations internationales de référence, relatives à la gouvernance extra-financière, telles que les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) définies par l'EFRAG dans le cadre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), les normes GRI (Global Reporting Initiative), le Pacte Mondial (Global Compact), les principes et la road-map 2030 CERES, les conventions OIT (l'Organisation Internationale du Travail), les rapports GIEC, et les normes AML 30000, ISO 14001, ISO 26000, ISO 37001, ISO 45001, MSI 20000, SA 8000.

Le cahier des charges de la norme ESG 1000® décrit :

- L'ensemble des mesures à prévoir par les entreprises ou institutions sur le plan de la gouvernance extra-financière
- Les méthodes utilisées pour évaluer la conformité et l'effectivité du système de management, en vue de la certification ESG 1000®

La déclinaison sectorielle du cahier des charges est construite dans une logique de maîtrise des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) et de contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable, établis par les États membres des Nations Unies, rassemblés dans l'« Agenda 2030 ».

REPORTING EXTRA-FINANCIER

Le reporting extra-financier est devenu incontournable pour garantir une communication transparente et fiable auprès de l'ensemble des parties prenantes, y compris les régulateurs. Avec l'introduction de nouvelles réglementations, telles que la directive européenne CSRD sur le reporting de durabilité, cette obligation prend une place centrale dans la gouvernance des entreprises. A ce titre, les entités économiques doivent fournir des éléments concrets, clairs et traçables qui démontrent la prise en compte sincère et effective des impacts environnementaux et sociétaux dans leurs activités.

La norme ESG 1000® joue un rôle clé en permettant aux entreprises de simplifier, structurer et faciliter la préparation de leur reporting extra-financier, en leur offrant un cadre méthodologique solide. Ainsi, les entreprises peuvent, d'une part, répondre aux exigences réglementaires, et d'autre part démontrer la fiabilité de leur système de management, se prémunir contre les risques liés à leurs activités et renforcer la confiance de leurs parties prenantes.

PÉRIMÈTRE D'ÉVALUATION

A SCOPE

À travers l'évaluation du système de gouvernance extra-financière, il est important de prendre connaissance de la cartographie précise des impacts, et par conséquent des enjeux liés, auxquels les entités sont confrontées et doivent faire face.

Cette analyse permet d'identifier les risques et opportunités fondamentaux liés à la politique de gouvernance extra-financière des entités. L'objectif de cet exercice est d'évaluer l'impact des risques et opportunités sur le développement, les performances et la position des entités à court, moyen et long terme. Il vise également à agir et à informer sur leur capacité à maîtriser les risques ou à saisir les opportunités, susceptibles d'influencer de manière significative leur modèle économique, leur stratégie, leurs flux de trésorerie futurs, leur accès au financement et leur coût du capital.

La méthodologie de la norme certifiable ESG 1000® est donc basée sur ce lien d'interdépendance des performances extra-financières et des performances économiques.

B LES THÉMATIQUES COUVERTES

L'évaluation au standard ESG 1000® couvre un spectre exhaustif de problématiques extra-financières regroupées en 12 thématiques centrales, et se déroule au travers d'un ensemble de critères ESG, ayant pour objet de mesurer la conformité des dispositifs et leur effectivité. L'évaluation du système de gouvernance extra-financière, en vue de sa certification au standard ESG 1000®, s'intègre dans un processus encadré, portant sur un périmètre précis et un ensemble d'exigences, comprenant les 12 thématiques listées ci-dessous :

1. Profil de l'entité : éléments généraux d'information ;
2. Gouvernance de l'organisation ;
3. Maîtrise des risques opérationnels en matière de gouvernance extra-financière ;
4. Produits et services : vecteurs d'innovation responsable dans le cadre d'une analyse des impacts, des risques et du management des opportunités ;
5. Environnement et biodiversité ;
6. Social : capital humain ;
7. Consommateurs et utilisateurs finaux ;
8. Reconnaissance des intérêts et implications des parties prenantes ;
9. Droits Humains ;
10. Éthique et conduite d'affaires ;
11. Mécénat, communauté et développement local ;
12. Performance globale d'une entité : qualité financière vs performance extra-financière.

INTÉRÊTS DE LA CERTIFICATION

A PROCESS ET EXPERTISE

L'adhésion à un processus de certification à la norme ESG 1000®, permet de :

- S'assurer de façon continue de la pertinence des dispositifs de gouvernance extra-financière mis en place et de leur effectivité ;
- Promouvoir et consolider une culture de conformité et de performance en matière de gouvernance extra-financière, en mettant en exergue :
 - L'importance des enjeux liés à la pérennité des modèles économiques établis et leur capacité à s'inscrire dans une dynamique de développement durable ;
 - Les risques encourus, notamment en termes de réputation, de sanctions, et même de pérennité de l'entité dans le temps, en cas de carences ou d'absence d'un dispositif complet et efficace.
- Veiller à l'amélioration continue du système de management en :
 - Identifiant les points faibles et en y remédiant par la mise en œuvre de plans d'actions adéquats ;
 - Consolidant les points forts.
- Garantir la conformité du dispositif de gouvernance aux dernières actualisations et recommandations de la norme, en phase avec les réglementations internationales en vigueur ;
- Favoriser l'évolution des bonnes pratiques en matière de gouvernance extra-financière.

B OUTIL DE COMMUNICATION

- La certification à la norme ESG 1000® constitue un repère fiable et concret pour les opérateurs économiques et financiers, leur permettant de différencier les entreprises, dans l'exercice de leur devoir de vigilance ;
- La certification ESG 1000® est un argument fort traduisant et validant la satisfaction à un ensemble d'exigences en matière de performance globale ;
- La conformité à la norme ESG 1000® traduit une adhésion aux pratiques éthiques, sociales, environnementales et de gouvernance ;
- L'utilisation des marques de conformité ESG 1000® est un indicateur contribuant directement au processus de valorisation de l'entité certifiée ;
- L'utilisation des marques de conformité ESG 1000® est un avantage concurrentiel fort et constitue un argument concret de différenciation et de négociation ;
- La certification est un élément clé de consolidation de l'image de marque, facilitant l'accès à l'investissement et aux financements.

ORGANISME DE NORMALISATION



VÉRONIQUE DE LA BACHELERIE

L'IGSF et l'ESG 1000®

L'IGSF - International Group For Sustainable Finance, A.S.B.L., est l'organe chargé du développement et de la diffusion de la norme ESG 1000®. C'est une organisation mondiale de normalisation financière et extra-financière, basée au Luxembourg et Présidée par Véronique de La Bachelerie. L'IGSF œuvre principalement sur deux volets : d'une part, l'organisation technique des normes de gouvernance financière et extra-financière, en listant par standard les exigences normatives ; et d'autre part, la diffusion des normes et des bonnes pratiques en général. Les thématiques traitées par l'IGSF couvrent notamment les enjeux en matière de lutte contre la criminalité financière, de gouvernance financière et gouvernance extra-financière des entreprises et organisations de tout type.

La norme ESG 1000® est portée au sein de l'IGSF par un Comité Interne dédié à la Gouvernance Extra-Financière des Entreprises. Le comité ESG 1000®, présidé par Christian Levesque et secondé par Alexandre Rambaud en sa qualité de Vice-Président, est composé de compétences et d'experts internationaux en matière de gouvernance extra-financière (pratiques sociales, éthiques et environnementales).

Présidence du Comité ESG 1000®

Christian Levesque est Président et chef de la délégation ISO du Canada et co-auteur des normes ISO 37000 (Gouvernance des organisations) et ISO 37001 (Systèmes de management anti-corruption). Christian Levesque a, par le passé, été Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Québec et député, en charge des portefeuilles du Trésor, des Finances publiques et du Développement économique. Monsieur Levesque agit en tant que Leader Forensic Afrique franco-phone chez Deloitte et expert international de référence, sur les normes ISO 37000, ISO 37001 et ESG 1000®. Christian Levesque est régulièrement sollicité pour intervenir en qualité de conférencier sur la scène internationale et délivre des programmes d'enseignement supérieur en lien avec la RSE et la Gouvernance, en partenariat avec plusieurs Universités de premier rang, dont l'université Paris Dauphine - PSL.



CHRISTIAN LEVESQUE

Vice-Présidence du Comité ESG 1000®

Alexandre Rambaud est Docteur en mathématiques et en sciences de gestion, et il est maître de conférences à AgroParisTech (Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et chercheur au CIRED (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement). Alexandre Rambaud codirige les Chaires "Comptabilité Ecologique" (Fondation AgroParisTech) et "Double Matérialité" (Fondation du Risque). Il est Academic fellow de l'Institut Louis Bachelier et membre du Conseil Scientifique de la Fondation PARC (Paris Agreement Research Commons). Alexandre a été également membre de la Commission Climat & Finance Durable de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Comité d'Information de Durabilité de l'Autorité des Normes Comptables. Il a cofondé le CERCES (Cercle des Comptables Environnementaux et Sociaux), dont il est administrateur et directeur scientifique, ainsi que l'ICSG (Institut de formation en Comptabilité et Gestion Soutenable), dont il est Président du Conseil de Surveillance.



ALEXANDRE RAMBAUD



International Group for Sustainable Finance